

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE TCE**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE TRANSCANADA ENERGY LTD.

1. A) RÉFÉRENCE : Complément d'information du Plan d'approvisionnement 2020-2029 – Prévission de la Demande (B-007), à la page 25 :

En contrepartie, d'autres facteurs contribuent à la hausse des ventes au secteur résidentiel, notamment :

- *le taux de diffusion du chauffage électrique, toujours à la hausse. En effet, les programmes comme Chauffez-vert de TEQ et les mesures législatives visant l'abolition du mazout accélèrent la transition du marché vers le tout électrique. Les effets collatéraux se traduisent également par un effritement accéléré de la clientèle à la biénergie résidentielle; [...]*

- B) QUESTION : Lors de la discussion de vos prévisions concernant les besoins en électricité du secteur résidentiel, vous avez indiqué que la suppression progressive du chauffage au mazout contribuera à une augmentation de la demande d'électricité. Veuillez indiquer le pourcentage associé à l'augmentation de la demande d'électricité résultant de la suppression progressive du chauffage au mazout pour la période 2020-2029.

Réponse :

1 **Comme indiqué en réponse à la question 5.1 de l'UC à la pièce HQD-5,**
2 **document 11, l'accroissement du taux de diffusion du chauffage des locaux**
3 **électrique est principalement attribuable à la conversion graduelle des**
4 **systèmes de chauffage au mazout vers l'électricité. Son impact sur la**
5 **croissance de la demande prévue est de 1,0 TWh, ce qui représente 8 % de la**
6 **croissance de la demande totale prévue pour la période 2020-2029.**

2. A) RÉFÉRENCE : Plan d'approvisionnement 2020-2029 (B-005), à la page 13 :

Processus d'acquisition de nouveaux approvisionnements par appels d'offres

Pour conclure des contrats d'approvisionnement, le Distributeur doit procéder par appels d'offres, comme le prévoit la Loi sur la Régie de l'énergie. Les appels d'offres doivent être lancés au moins quatre ans avant la mise en service des installations visées.

B) QUESTION : Étant donné que les appels d'offres doivent être lancés au moins 4 ans avant la mise en service de nouvelles installations, Hydro-Québec prévoit-elle lancer des appels d'offres au cours du cycle du plan d'approvisionnement 2020-2029 pour répondre aux éventuelles demandes d'électricité du cycle du prochain plan d'approvisionnement ?

Réponse :

1 **Comme mentionné dans le Plan, des appels d'offres pourraient être lancés d'ici**
2 **trois à cinq ans, suivant l'évolution des besoins prévus.**

3. **A) RÉFÉRENCE :** Il n'y a pas de référence pour cette question.

B) QUESTION : La prévision des besoins en capacité d'Hydro-Québec ne porte que sur la suffisance des ressources en hiver. Veuillez indiquer si Hydro-Québec prévoit devoir se procurer, en plus de l'énergie, de la capacité durant les autres saisons.

Réponse :

3 **Le Distributeur n'anticipe pas de besoin pour de nouvelles ressources en**
4 **puissance en dehors de l'hiver.**